

Déclaration liminaire de la FSU – CTA du 10 octobre 2019

Impossible pour nous aujourd'hui ne pas évoquer le suicide de notre collègue Christine Renon, directrice d'école, qui a provoqué une vive émotion chez tous les personnels de l'Éducation et déclenché de nombreuses réactions. Depuis la rentrée, ce sont trois de nos collègues qui ont mis fin à leur jour. L'opinion découvre que la souffrance au travail, les méfaits d'un mode de gouvernance à la fois autoritaire et inepte, les conditions de travail de plus en plus dures, touchent l'Éducation nationale comme d'autres services publics, l'hôpital, La Poste ou France Télécom, tandis que l'institution demeure muette, voire se réfugie dans le déni. Les alertes furent pourtant nombreuses, qu'elles proviennent d'enseignants épuisés par l'accumulation des tâches et la valse des réformes, des personnels dont les missions sont malmenées, des contractuels menacés à tout moment de perdre leur emploi...Elles émanent de ceux et celles qui, au quotidien, doivent se débrouiller avec les sureffectifs dans les classes, et, dans tous les services, les injonctions hiérarchiques, les multiples réunions, l'insatisfaction devant l'impossibilité de faire du bon travail et qui s'épuisent, alors que, pourtant, ils sont portés par des valeurs, mus par l'adhésion à des principes, soucieux de l'éducation de tous les jeunes.

Quelle politique notre ministre et notre gouvernement mènent-ils ?

Une loi Fonction publique qui réduit les compétences des CHSCT et supprime le paritarisme.

Une réforme des retraites qui a pour seul but de diminuer les pensions, de casser toutes les références collectives et qui vise particulièrement la Fonction publique.

Des suppressions de postes dans la Fonction publique et l'éducation nationale qui vont encore et toujours aggraver les conditions de travail de tous les personnels.

Des provocations grossières, de la part même du Président de la République, sur la rémunération de ses agents.

Alors, que penser de revalorisation des indemnités dans un calendrier contraint pour que les effets soient perçus par les agents avant Noël ? Que penser d'une priorité sur les catégories C alors que leur traitement est proche du SMIC et que le gouvernement refuse de dégeler le point d'indice dans le contexte d'une inflation fixée à 2% par la BCE ?

Les personnels attendent des réponses sincères. C'est une véritable politique salariale qui est nécessaire et cela passe inévitablement par une véritable considération pour les missions remplies chaque jour par les agents de la Fonction publique et tout particulièrement de ceux de l'éducation nationale qui sont, dans bien des territoires ruraux, et de nombreux quartiers urbains, les seuls vecteurs des valeurs de la République.

Pour la FSU, cela passe avant tout par le dégel de la valeur du point d'indice, assorti d'un plan de rattrapage au regard du pouvoir d'achat perdu, et l'amélioration des déroulements de carrière. La FSU refuse toute logique de prise en compte d'un prétendu mérite qui ne revaloriserait que quelques-uns des personnels au détriment de tous les autres.

Nous demandons en particulier pour les corps enseignants et assimilés :

- une accélération des débuts de carrière (par exemple commencer la carrière à l'actuel 4ème échelon) ;
- un aménagement des fins de carrières avec allègement du temps de service ;
- des carrières revalorisées, parcourues à un rythme unique le plus favorable aux agent-es sans obstacle de grade. Cela passe dans un premier temps par un abandon de la séparation en deux viviers de promouvables pour la classe exceptionnelle, de manière à élargir les viviers à l'ensemble des personnels ayant parcouru la

hors classe et ainsi de ne plus perdre des promotions comme c'est le cas actuellement, et par la fixation de ratios de promotion qui permettent d'atteindre cette perspective.

Concernant les filières administratives et techniques, la FSU demande :

- un plan de requalification massive des emplois pour résorber les situations de déclassement, très nombreuses et parfois majoritaires dans certains corps, notamment en catégorie C, et une politique de promotion concomitante assortie des possibilités de promotion adéquates ;
- une amélioration des ratios de promotion de grade pour améliorer sensiblement les déroulements de carrières ;
- une revalorisation indemnitaire immédiate permettant de régler rapidement les situations d'inégalités de rémunérations injustifiées selon les affectations, les académies ; l'éducation nationale est un des ministères pour lesquels les taux indemnitaires sont bas ce qui suscite un déficit important d'attractivité. Cette revalorisation doit se traduire au minimum par un doublement des indemnités. Une telle politique est enfin nécessaire pour ouvrir la perspective d'une intégration dans le traitement indiciaire de tout ce qui relève du « complément de rémunération » pour pallier l'insuffisance de revalorisation des carrières et des grilles indiciaires.

Concernant les personnels sociaux et infirmier-es de l'Éducation nationale, le reclassement en catégorie A ne constitue, en l'état, qu'une étape insuffisante. La FSU revendique les grilles de la catégorie A type, seules à même de garantir une rémunération conforme au niveau de formation et aux missions de ces personnels. Concernant les personnels infirmiers, compte tenu du caractère réglementé de cette profession, des inégalités de traitement observées au sein d'un corps non fonctionnel, la FSU revendique une même IFSE pour tous-tes les infirmier-es quel que soit leur lieu d'exercice (internat, externat, conseiller technique) et l'intégration complète du CIA dans l'IFSE. Une revalorisation de leur indemnité au niveau moyen des indemnités des corps de catégorie A.

Enfin, la FSU s'oppose au développement des heures supplémentaires qui ne saurait constituer une revalorisation. En effet dans la majorité des cas, les heures supplémentaires ne sont pas choisies. Pire, elles sont moins bien payées que les heures ordinaires (et seule la première a un taux majoré de 20 % mais toujours sans rejoindre l'heure normale le plus souvent). De plus, le recours aux heures supplémentaires est un élément important de discrimination salariale dont sont victimes les femmes.

La FSU demande, pour finir, pour tous les jeunes collègues, une véritable prime d'installation à l'entrée dans les métiers.

Le choix ne saurait être entre l'emploi et les salaires, c'est la conjonction des deux qui doit contribuer à la richesse nationale et à la sauvegarde du service public d'éducation.